

RAPPORTS THÉMATIQUES

Mécanismes de la Commission des droits de l'homme

Exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, rapport du Rapporteur spécial (E/CN.4/1997/60, par. 16, 18, 19; E/CN.4/1997/60/Add.1, par. 26-30)

Le rapport se réfère à un cas transmis au gouvernement concernant le décès d'un homme détenu par la police à la suite de blessures infligées pendant un passage à tabac.

Le gouvernement a adressé au Rapporteur spécial une réponse aux allégations transmises par ce dernier. En ce qui concerne un autre décès en prison, le gouvernement a informé le Rapporteur spécial que les deux autopsies pratiquées avaient permis de conclure qu'il était mort de causes naturelles et avait reçu des soins médicaux appropriés, et que l'enquête avait établi qu'aucun acte illicite n'avait été commis par le personnel médical, les fonctionnaires ou toute autre personne. En ce qui concerne le cas de huit prisonniers de guerre d'origine azerbaïdjanaise morts dans la prison du ministère arménien de la défense à Yerevan, le gouvernement a indiqué qu'ils s'étaient suicidés après avoir échoué dans leur tentative d'évasion de prison. Selon le gouvernement, la conclusion selon laquelle les personnes en question s'étaient suicidées était fondée sur des témoignages de codétenus azerbaïdjanais et de gardiens, sur les conclusions du rapport du médecin légiste et de rapports balistiques et sur une enquête du Procureur du tribunal militaire. Ces conclusions auraient été rapportées dans les médias.

Intolérance religieuse, rapport du Rapporteur spécial (E/CN.4/1997/91, par. 9, 17, 22, 24, 26, 28, 41, 66; A/52/477, par. 21, 25, 28, 33, 37)

Le rapport fait référence aux actes d'intolérance religieuse et/ou de discrimination contre les Chrétiens, les Témoins de Jéhovah et les membres d'Hare Krishna. Il fait également état d'allégations de contrôle par les autorités des diverses activités religieuses, notamment l'interdiction du prosélytisme de certaines communautés religieuses et d'information indiquant qu'un professeur doit obtenir l'approbation de l'Église orthodoxe nationale pour pouvoir donner un enseignement religieux. Le rapport indique que le gouvernement a communiqué au Rapporteur spécial l'information sur la législation garantissant la liberté religieuse et ses manifestations. Le gouvernement affirme que les mesures prises pour sanctionner les communautés religieuses non apostoliques avaient restauré la stabilité religieuse.

Torture, rapport du Rapporteur spécial (E/CN.4/1997/7, Section III; E/CN.4/1997/7/Add.1, par. 2-4)

Le rapport indique que le Rapporteur spécial a reçu des renseignements indiquant qu'un certain nombre de personnes détenues avaient été battues et avaient subi d'autres formes de mauvais traitements infligés en vue d'obtenir des informations ou des « aveux » ou de les intimider. Selon ces sources, il arriverait fréquemment que des détenus se voient refuser tout contact avec des membres de leur famille pendant l'instruction et que de nombreuses victimes présumées de mauvais traitements hésitent à porter officiellement plainte par peur des représailles. Le Rapporteur spécial partage les préoccupations exprimées par le Comité contre la torture, qui doute de l'efficacité des dispositions assurant la protection des personnes qui se trouvent sous la garde de la police. Les cas transmis au gou-

vernement concernaient des membres supposés d'un groupe armé clandestin appartenant à la Fédération révolutionnaire arménienne, un parti d'opposition connu sous le nom de « DRO », ainsi que plusieurs avocats proches du « DRO ». Les cas portent sur des allégations de passages à tabac et d'autres mauvais traitements dans des locaux du ministère de la sécurité dans le but d'obtenir des aveux pendant la détention préventive, ainsi que des passages à tabac par des personnes en uniforme qui étaient peut-être des fonctionnaires ou des personnes agissant sous les ordres de ces derniers. D'autres cas concernaient 19 membres de la communauté religieuse Hare Krishna, dont quatre femmes et quatre enfants; les sources indiquent qu'ils ont été battus dans les locaux de la communauté, certains à coups de barres de fer, par un groupe de 20 à 25 hommes dont quelques-uns portaient la tenue militaire. L'information reçue indique que les passages à tabac avaient été ordonnés par le ministère de la défense qui avait commis l'erreur de croire que les membres de la religion Hare Krishna avaient l'obligation religieuse de refuser de faire le service militaire. Un autre cas concernait un homme détenu pour meurtre et qui est décédé des suites d'un passage à tabac survenu au poste de police.

Mécanismes et rapport de la Sous-Commission

Liberté de circulation, document de travail (E/CN.4/Sub.2/1997/22, par. 24, 30, 32)

Le document de travail commente l'émergence de nouveaux États par suite de l'éclatement de l'Union soviétique et note la législation affectant le droit de circuler librement dans la région. En ce qui a trait à l'Arménie, le rapport se réfère aux lois sur la langue de l'État et au statut juridique des étrangers. Il fait aussi mention de la distinction entre les migrants externes et internes et, concernant ces derniers, du fait que la migration peut avoir des causes naturelles ou environnementales, comme le tremblement de terre en Arménie. Le rapport souligne que le conflit a été, entre autres, à l'origine d'une grande vague de réfugiés arméniens.

Autres rapports

Institutions nationales, rapport du SG à la CDH (E/CN.4/1997/41, par. 8)

Le rapport du Secrétaire général résume la réponse du gouvernement arménien dans laquelle celui-ci souligne qu'il est de la plus haute importance que les institutions nationales soient indépendantes. À son avis, ces institutions devraient se voir octroyer un statut consultatif spécial au sein des Nations Unies, ce qui leur permettrait de s'exprimer avec une plus grande indépendance et de leur propre initiative lors de réunions telles que celles de la Commission des droits de l'homme ou de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités.

* * * * *